



Problème d'odeur et hotte dans cuisine

Par **mozoeze**, le **27/02/2014** à **09:04**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement de 42m2 que je loue depuis plusieurs années.
En ce moment, c'est mon troisieme locataire.

Avant l'arrivee de ce locataire, j'ai effectue des travaux de renovation:

- remise aux normes electriques
- plomberie
- cuisine equipee

Le probleme vient de la cuisine.
Il y a une hotte filtrante.

Or ma locataire (d'origine Cap Verdienne) fait une cuisine odorante qui semble incommodée un ou deux voisins.

On me réclame de faire des travaux, et d'installer une hotte aspirante relia à la VMC.

Ces travaux sont coûteux et je n'avais de problème avec mes autres locataires.

Merci de m'indiquer mes droits.

Par **HOODIA**, le **27/02/2014** à **11:50**

Il est interdit de relier une hotte à la VMC !

On peut comprendre facilement pourquoi en raison d'une fuite possible de GAZ.....

Par **mozoeze**, le **27/02/2014** à **15:22**

Bonjour,

A quoi doit être reliée une hotte aspirante alors?

La question est: Ai-je l'obligation en tant que propriétaire d'effectuer ces travaux de

remplacement?

Merci

Par **HOODIA**, le **27/02/2014** à **16:35**

Ce qui était vrai pour les immeubles (1970) est interdit maintenant...

Une hotte doit avoir son conduit différent de celui du chauffage au gaz , et dans le cas ou ce dernier n'existe pas la hotte fonctionne en circuit fermé en passant toujours par le filtre et rejetant l'air par la partie supérieure

Renseignez vous près d'un distributeur....

Par **mozoeze**, le **27/02/2014** à **17:05**

Bonjour,

La question est plutot:

Suis je tenu d'effectuer les travaux?

Merci

Par **HOODIA**, le **27/02/2014** à **20:30**

NON hotte d'origine...